

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/43/SPCG accordant la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli (T.F.n° 927).

n° 66/43/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 avril 1966

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1966

Date du numéro
1 juin 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait Concession définitive à M. Roger Radeau, entrepreneur, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 1.248 mètres carrés, sise à Ambouli et immatriculée au Livre foncier sous le n° 927: